

ANNEXE « C »

Tarifs applicables par le Service d'urbanisme

Certificat d'autorisation

Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un certificat d'autorisation :

Interventions	Tarif
Démolition d'une construction	20 \$
Démolition suivant les règles du Règlement 810-23 <i>Règlement relatif à la démolition d'immeubles</i>	100 \$
Déplacement d'un bâtiment principal	50 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire	20 \$
Installation, modification ou remplacement d'une enseigne	30 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux
Installation d'une enseigne pour un usage complémentaire	30 \$
Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement ou d'une entrée charretière (non compris dans un permis)	20 \$
Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping	50 \$
Abattage d'arbres	20 \$
Coupe forestière	50 \$
Travaux sur la rive ou le littoral (quai, stabilisation, etc.)	40 \$
Installation ou remplacement d'une piscine hors-terre	25 \$
Installation ou remplacement d'une piscine creusée	50 \$
Aménagement ou agrandissement d'une carrière ou d'une sablière	50 \$
Changement ou ajout d'un usage	25 \$
Usage ou construction temporaire	25 \$
Kiosque temporaire	125 \$

Paiement des tarifs des permis et des certificats

Les tarifs pour l'émission des permis et certificats doivent être payés lors du dépôt de la demande et ne sont en aucun cas remboursables.

Renouvellement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation

Un renouvellement d'un permis de construction est valide pour une durée de 6 mois. Un renouvellement d'un certificat d'autorisation est valide pour le même délai que celui prescrit par le présent règlement ou le règlement de zonage. Un renouvellement ne peut être obtenu qu'une seule fois.

Vidange des installations septiques :

Les tarifs suivants s'appliquent lors de la vidange des installations septiques :

Vidange des installations septiques	Tarif *
Coût supplémentaire pour la vidange d'une fosse de plus de 5,4 m ³	➤ 30 \$ pour chaque mètre cube (m ³) additionnel
<p><u>Coût supplémentaire dans les situations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une 2^e visite lorsque les couverts ou les ouvertures de l'installation septique ne sont pas dégagés adéquatement; • Une 2^e visite pour une installation septique non accessible (clôture, patio, terrasse ou autre); • Une vidange effectuée du 1^{er} novembre au 30 avril en urgence ou sur appel; • Une vidange effectuée la fin de semaine en urgence ou sur appel; • Une vidange effectuée un jour férié en urgence seulement; • Une demande de changement d'horaire; • Une vidange supplémentaire. 	<p>➤ 70 \$ par visite additionnelle</p> <p><u>En plus de la tarification normale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fosse septique jusqu'à 5,4 m³ : 220 \$* - Fosse de rétention et puisard jusqu'à 5,4 m³ : 268 \$* <p>*Ce montant inclut les frais de traitement de 60 \$.</p>
Frais supplémentaires pour les couvercles en plastique non dévissés	<p>➤ 1 couvercle 12 \$</p> <p>➤ 2 couvercles 15 \$</p>
2 visites distinctes / adresse	➤ 40 \$

*Plus les taxes applicables

Forfaits d'entretien tertiaires :

Les tarifs suivants s'appliquent lors des visites d'inspection :

Forfaits d'entretien tertiaires	Tarif *
• Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet avec Biofiltre Ecoflo	
1 visite	179,70 \$
2 visites	574,58 \$
2 visites sans scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo	447,62 \$
• Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet et de déphosphatation avec Biofiltre Ecoflo	
1 visite	179,70 \$
2 visites	579,96 \$
• Biofiltre Ecoflo supplémentaire à la filière de désinfection par rayonnement ultraviolet	
1 visite	107,38 \$
• Régulateur de débit	21,52 \$